

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 71 (1932)
Heft: 4

Artikel: A l'instruction
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-224410>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

res et à mon repos, mais à ma conscience, citoyen préfet national. En vous priant de présenter au gouvernement l'hommage de mon respect et de ma sensible reconnaissance, veuillez l'assurer que s'il n'a pu augmenter mon amour pour ma patrie, du moins il a accru l'ardeur que j'ai de lui être utile et si, dans ce moment c'est en refusant franchement et sans retour que je crois le servir mieux, peut-être qu'un jour une santé moins chancelante et des efforts soutenus par un si noble but me mettront à même de remplir une place telle que je ne puisse l'estimer au-dessus de mes moyens. Citoyen préfet, je voudrais que les liens qui nous unissent fussent moins resserrés en ce moment. Je pourrai donner plus de force à mes raisons en vous peignant tout entier et en caractérisant chacun des motifs qui vous font un devoir d'occuper votre place, comme à moi de refuser celle qui m'est offerte, mais je ne dois exprimer que mon estime parfaite et mon attachement tendre et sincère pour vous.

J'ai l'honneur de vous saluer

J. L. de Loys.

Le 30 janvier 1801, le Conseil exécutif, vu la proposition simple du préfet national du canton du Léman et celle double de la Chambre administrative faite conformément à l'article 3 de la loi du 17 décembre 1800 pour la repourvue à une place vacante dans cette autorité, arrête : 1° le citoyen Crud, de Lausanne, est nommé membre de la Chambre administrative du canton du Léman; 2° le ministre de l'Intérieur est chargé de la notification du présent arrêté.

Berne, 30 janvier 1801.

Le Président du Conseil exécutif :

V. Ruttimann.

ENLEVEZ LE MOINE

UN de ces derniers jours, un curé arrivait dans un hôtel et demandait une chambre pour la nuit. On loge l'ecclésiastique au No 7 de l'hôtel, où servait depuis peu de temps une jeune fille des environs.

Chacun sait qu'on nomme « moine » une grande bassine qui sert à chauffer les lits des voyageurs. La bonne ignorait ce détail, comme on va le voir.

Un curé se couche d'ordinaire d'assez bonne heure. Le nôtre avait à peine la tête sur l'oreiller, qu'un voyageur arriva à l'hôtel et demanda qu'on chauffât son lit.

— Marie, dit l'hôtesse, portez le moine au No 8.

Marie va frapper au No 7, réveille le curé et le prie de se rendre au No 8. Assez mécontent, le curé se lève pourtant et se rend au No indiqué. Peu après arrive un hôte nouveau :

— Marie, portez le moine au No 10, commanda l'hôtesse, et la fille de réveiller derechef le curé, qui obéit encore, non sans murmure.

Un troisième voyageur se présente :

— Marie, portez le moine au No 11.

Marie, étonnée, hésite un peu, mais finit par obéir et va frapper à la porte du curé. Celui-ci furieux, trouve qu'on l'a baigné assez longtemps; il déclare que c'en est assez, et qu'il n'ouvrira pas.

La domestique s'en va trouver la maîtresse et, moitié pleurant, lui dit :

— Madame, le moine ne veut plus venir.

Après quelques explications, on finit par s'entendre. Le patron se rendit à la chambre du curé pour lui faire des excuses, mais celui-ci le reçut fort mal et l'envoya se promener jurant qu'on ne l'y reprendrait plus.

A l'instruction. — Le sergent, s'adressant à une recrue : — Avec quoi nettoyez-vous votre fusil ?

Le soldat. — Avec la baïonnette, mon sergent...

— Non !!!

— Avec un linge mis au bout de la baïonnette...

— Non !!!

— Avec un linge enduit de vaseline attaché au bout de la baïonnette...

— Non, mon ami, votre service intérieur dit :

« Le fusil doit être nettoyé avec le plus grand soin » et vous aurez trois jours de colle pour vous apprendre à connaître le règlement.

LE DEPART DU DERNIER BAILLI BERNOIS DU PAYS DE VAUD

LES délégués de la presque totalité des villes et d'un grand nombre de communautés du Pays de Vaud, qui siégeaient déjà à Lausanne en simple Comité de conférence, se décidèrent à faire un pas décisif le 24 janvier 1798 et se constituèrent en Représentation Provisoire du Pays de Vaud. Cette assemblée arrêtait, dans la nuit du 25 au 26, diverses mesures d'exécution, entre autres la suivante :

« Considérant que la mission des baillis dans le Pays de Vaud est terminée, considérant que leur résidence prolongée dans ces circonstances ne peut être qu'excessivement pénible pour eux et inutile pour nous, l'Assemblée les invite, pour prévenir de majeurs inconvénients, à se retirer immédiatement. Quant à leurs meubles, effets et autres objets qui pourraient les retenir et prolonger leur séjour, l'Assemblée Provisoire des représentants du Pays de Vaud leur fait déclarer qu'ils pourront librement et sans entraves les faire expédier ainsi qu'ils le désireront. »

Cette décision ne rencontra, sauf dans un bailliage, aucune opposition ni aucun retard, si même elle était encore nécessaire au moment où elle fut prise. Le nouvel ordre de choses avait en effet été accepté généralement. Bien plus, de nombreuses et importantes communes fribourgeoises (Estavayer, Romont, Rue, la Tour-de-Trême, Bulle, Semsales, Bossonens, Attalens, Châtel-St-Denis) et le Bas-Valais demandaient à se réunir à la république vaudoise. En revanche, Sainte-Croix, les Ormonts et le Pays-d'Enhaut restaient fidèles à Leurs Excellences et se refusaient à arborer la cocarde verte.

Le gouvernement bernois avait vu son représentant dans le Pays de Vaud tromper complètement son attente et se laisser enlever, sans coup férir, toute cette contrée. Mais devant la sommation du directoire de céder ses pouvoirs à une commission provisoire dont les anciens membres des Conseils seraient exclus, ce gouvernement retrouvait une dernière lueur d'énergie et décidait de marcher sus aux Français et de les chasser de la Suisse.

De nouvelles tergiversations succédèrent à ce moment d'enthousiasme. Le général Brune en profita pour se mettre en mesure de terminer promptement la campagne contre Berne. Le 2 mars, il prenait l'offensive, s'emparait sans peine de Soleure, de Fribourg et de Morat; il était repoussé, il est vrai, le 5 à Neueneck, mais d'Erlach, acculé peu à peu sur Berne, voyait ses troupes se débander et la capitale se rendre à Schauenbourg.

Dans le plan général offensif qui avait été arrêté par les Bernois pour la nuit du 1er au 2 mars, le colonel Tscharnner avait reçu ordre de descendre avec 2500 hommes des Ormonts et de pousser jusqu'à Vevey, pour inquiéter les derrières des Français. Mais le général Brune avait déjà réuni à Aigle quelques compagnies françaises, un bataillon de 400 Bas-Valaisiens et deux bataillons vaudois avec mission de marcher sur les Ormonts, de franchir le Pillon, d'occuper le Simmenthal et de faire une forte diversion sur l'Oberland.

A la nouvelle de la proximité de l'ennemi, le colonel Tscharnner, qui n'avait pu réunir que 1500 hommes, se bornait à une attitude défensive et faisait garder Leysin, le Sépey, la Forclaz et le col de la Croix, en un mot, tous les passages allant d'Aigle et de Bex aux Ormonts. Le passage de la Forclaz fut forcé, ce qui amena la capitulation du poste du Sépey et la retraite de celui de Leysin.

La colonne chargée de forcer le col de la Croix avait, par contre, été complètement repoussée par les gens d'Ormont-dessus; mais, en apprenant l'approche des Français débouchant de la Forclaz, ces braves montagnards abandonnèrent le poste qu'ils avaient vaillamment défendu, et, les larmes aux yeux, prirent congé du commandant Fischer, qui opéra sa retraite par le Pillon, sur Gessenay. Le colonel Tscharnner,

accompagné seulement d'un guide, s'échappa par des sentiers détournés.

Ainsi le 6 mars, les débris du corps de Tscharnner, en tant qu'ils n'appartenaient pas à la population des Ormonts, se retiraient dans la direction de Gessenay; ceux de Leysin et du Sépey par les Mosses; ceux d'Ormont-dessus par le Pillon. Le découragement, l'irritation contre leurs chefs étaient les sentiments dominants. Le 7 mars ils étaient les uns à Château-d'Oex, les autres à Gessenay.

Suivons, à l'aide d'un extrait de la biographie du dernier bailli de Rougemont, Jean-Rodolphe de Tavel, allié de Graffenried, publié dans le *Berner Taschenbuch*, le détachement qui avait franchi les Mosses.

Bien que les habitants du Pays-d'Enhaut romande montrassent la plus grande ardeur contre les Français, l'ordre fut donné de se retirer sur Gessenay, ce qui provoqua un tumulte effrayant parmi les troupes. Les notables de Rougemont se rendirent au château, qui se trouve à quelques minutes au-dessous du village, où résidaient encore le bailli, sa famille et quelques officiers. Ils cherchèrent à décider ceux-ci à continuer la lutte, en les assurant que les gens de la vallée combattraient pour Berne jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Mais comme les officiers persistaient dans leur résolution de battre en retraite, les notables les accablèrent des reproches de lâcheté et de trahison.

Les soldats composant l'arrière-garde commencèrent alors à piller le château, résidence baillivale. Une cassette contenant de l'argent et des bijoux fut volée; la cave, forcée. C'est au broc que se buvait le vin. Vers minuit seulement quand on fit, intentionnellement peut-être, courir le bruit que les Français arrivaient, les tapageurs se décidèrent enfin à suivre leurs camarades sur la route de Gessenay.

Le bailli jugea prudent, dans ces conjonctures, d'envoyer sa famille à Berne et de se joindre, de sa personne, aux troupes bernoises qui occupaient Gessenay. A quatre heures du matin, au clair de lune, Mme la baillive et ses enfants quittèrent le château de Rougemont en voiture. Ce départ donna lieu à des adieux touchants avec les habitants qui se trouvaient en armes sur la place du village. Un détachement de ces hommes accompagna volontairement la voiture pour protéger les fugitifs contre des insultes possibles de la part des soldats bernois en retraite.

Le chemin qui mène en trois quarts d'heure de Rougemont à Gessenay, doit, après avoir franchi le ruisseau des Fénils, limite actuelle entre les cantons de Vaud et de Berne, gravir la montée assez rapide du Vanel. La route était couverte de verglas, et la voiture eut besoin du secours de ces bras fidèles pour franchir ce passage. Mme la baillive et ses enfants, qui en étaient descendus, furent conduits par la main sur le terrain glissant.

L'auberge de Gessenay étant remplie de soldats ivres, c'est à la cure que les fugitifs allèrent demander un asile. Ils y furent rejoints peu d'heures après par le bailli qui était venu à pied de Rougemont.

Une grande agitation régnait dans la contrée de Gessenay et dans le Simmenthal. Partout retentissait le cri de : « Trahison ! » Les soldats devenaient si menaçants à l'égard de leurs officiers que ceux-ci durent s'enfuir ou se cacher. Le domestique de l'un d'eux tomba victime de la fureur du peuple. Dans ces conditions, la retraite par le Simmenthal n'offrait qu'une perspective pleine de périls au bailli et à sa famille. Pas moyen non plus de se procurer dans ce tumulte des chevaux de relai. Ces circonstances déterminèrent le bailli à revenir à Rougemont ce même jour. Il y fut reçu avec transport lui et les siens.

Une garde, composée d'hommes âgés, avait occupé le château dès le matin; elle rendit les honneurs militaires au représentant du gouvernement bernois, qui eut la satisfaction de constater que, bien que les portes eussent été laissées ouvertes, il n'avait plus été commis aucuns dé-